Image not found or type unknown

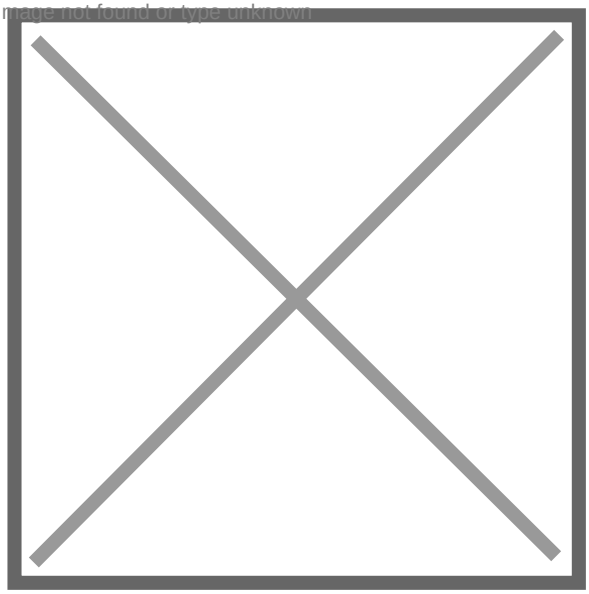

Divorce et constat d'adultère

Par **galeswinte**, le **03/12/2008** à **09:05**

Mon mari qui a 64 ans me trompe avec une jeune femme de 30 ans, nous avons une fille de 14 ans, sommes mariés en séparation de biens, je suis seule propriétaire du domicile.
Il me dit qu'il attend de partir en retraite pour demander le divorce,probablement pour payer une pension plus faible, je ne travaille pas ,j'ai un cancer.
Ai je interet à le faire suivre par un détective et demander le divorce tout de suite
ou attendre qu'il le demande?
il ne veut payer qu'une pension pour sa fille est ce normal?

Par **Marion2**, le **16/12/2008** à **19:44**

Bonsoir,
Vous pouvez engager une procédure de divorce pour faute.
Dans la mesure où vous ne travaillez pas, vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle. Retirez un dossier au greffe du Tribunal de Grande Instance.
Il vous sera également remis une liste l'avocats acceptant l'AJ.
Vous pourrez, outre la pension alimentaire, demander une prestation compensatoire.

Bon courage

Par **jeetendra**, le **16/12/2008** à **19:49**

bonsoir, pour allez dans le sens de ce que vous a dit Laure, regardez dans mon blog sur

legavox.fr, le divorce pour faute, bonne lecture, courage à vous, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés